

PREMIÈRE CONFÉRENCE AFRICAINE DES FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER  
ET  
CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER AFRICAINS

RÉSUMÉ

Libreville, Gabon

15-18 décembre 2003



Le texte intégral des Actes de la Conférence de Libreville est publié sur CD-ROM.

Il est aussi disponible sur le site Internet du SSATP à l'adresse suivante :

<http://www.worldbank.org/afr/ssatp>

## AVANT-PROPOS

---

Le présent résumé, ainsi que le CD-ROM qui l'accompagne, ont été établis par le SSATP pour le compte de la toute nouvelle Association des fonds d'entretien routier africains (AFERA). Le SSATP en assure également la diffusion internationale.

Cette modeste collaboration préfigure, je l'espère vivement, le partenariat durable qui devrait s'installer tout naturellement entre SSATP et AFERA.

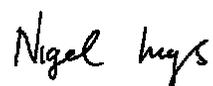
Le SSATP, par le biais de sa composante IGR (Initiative de gestion de la route), avait déjà pu prêter la main aux quelques responsables exécutifs de Fonds d'entretien routier qui ont été le noyau initiateur de cette association. Il a ainsi concouru activement à la préparation et à l'animation de cette Conférence fondatrice, tenue sous le haut patronage du gouvernement du Gabon.

Je me réjouis d'avoir pu constater à Libreville cette adhésion massive qui a dépassé nos prévisions, venue de presque toute l'Afrique (anglophone comme francophone). Ce succès immédiat, au démarrage, est la manifestation d'un grand besoin de mise en commun des expériences et des pratiques entre tous ces Fonds d'entretien routier, de professionnel à professionnel.

À l'évidence, chacun de ces Fonds d'entretien routier nationaux, quel que soit son niveau de maturité institutionnelle, cherche à rompre un certain isolement, en inscrivant mieux son cheminement singulier dans cette démarche de progrès et de transparence qui s'est maintenant étendue à tout le continent.

Faire front à la critique et aux entraves, mais aussi assainir, améliorer et surtout, finalement, faire la preuve des résultats, voilà, à mon sens, l'enjeu qui fonde notre collaboration pour les années qui viennent. Au-delà des instruments particuliers, le but est bien de solutionner ce problème permanent, l'entretien des routes africaines.

Nigel INGS



Responsable du Programme de politiques  
de transport en Afrique subsaharienne (SSATP)  
Afrique Transport, Banque mondiale

*Les opinions et conclusions exprimées dans les documents qui suivent n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribuées à la Banque mondiale, à la Commission économique pour l'Afrique, ni aux institutions affiliées.*





## LE MOT DU PRÉSIDENT

---

Mis en place au milieu des années 90 en vue de faire face aux problèmes spécifiques liés au financement de l'entretien routier, les Fonds d'entretien routiers africains (FER) ont fonctionné, jusqu'à une date récente, de manière isolée, sans communication les uns avec les autres.

Depuis deux ou trois ans, la volonté de se connaître s'est exprimée très fortement et avec une certaine persévérance qui a conduit à réunir, de manière informelle, un noyau de cinq responsables exécutifs de FER, en mars 2003 à Yaoundé, en marge de l'assemblée de l'Association des Directeurs Africains des Routes (ADAR, devenue AGEPAR). Cette première rencontre a jeté les bases de la création de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains (AFERA).

Le projet a séduit les bailleurs de fonds qui lui ont rapidement apporté leur appui lors de l'Assemblée Annuelle du SSATP, réunie à Kigali, au Rwanda, en mai 2003.

Enfin, la tenue à Libreville, du 15 au 18 décembre 2003, de la **Première Conférence Africaine des Fonds d'Entretien Routier** a permis de réunir une vingtaine de responsables de FER, anglophones et francophones, ainsi que des représentants de bailleurs de fonds du secteur des transports, sur le thème *L'expérience pratique des Fonds d'Entretien Routier africains*. Cette rencontre qui, de l'avis général, a connu un grand succès, a aussi porté l'AFERA sur les fonts baptismaux : les FER africains disposent désormais d'une structure de concertation, d'échange et de solidarité.

Assurément, tout ce processus n'a été rendu possible que grâce à l'appui et à l'engagement déterminés de nos amis du SSATP à qui je tiens à rendre un hommage solennel et exprimer, au nom de tous, nos sincères remerciements.



Libreville, le 2 février 2004

Jean-Valentin LEYAMA

Administrateur du FER du  
Gabon  
Président de l'AFERA



## TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos .....	iii
Le mot du Président.....	v
Résumé.....	1
Programme de la conférence .....	7
Liste générale des participants à la conférence .....	9
Assemblée générale constitutive de l'Association - Liste de participation officielle.....	13
Procès-verbal de la première assemblée générale de l'Association.....	15
Charte de l'Association .....	19
Statuts de l'Association .....	21

*Les versions données plus loin des divers documents à valeur juridique, en anglais comme en français, le sont à titre indicatif et ne sauraient faire foi.*

## RÉSUMÉ

---

La Première Conférence africaine des Fonds d'entretien routier (FER), organisée par le Fonds d'entretien routier du Gabon sous le haut patronage du ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction et avec le concours de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne (SSATP), s'est tenue à Libreville du 15 au 18 décembre 2003.

Les dix-neuf pays suivants y étaient représentés :

Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Les objectifs de cette conférence étaient les suivants :

- pour le Gabon, d'amorcer un dialogue avec les bailleurs de fonds sur le passage du FER actuel à un FER de 2<sup>ème</sup> génération,
- d'échanger et de partager les expériences entre les FER des différents pays africains (dans le cadre d'un séminaire technique consacré à l'expérience pratique des FER africains), et
- de mettre en place l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains (AFERA, ou ARMFA pour le sigle en anglais) et d'ébaucher un plan d'action provisoire.

### OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

La Conférence a été officiellement ouverte le 15 décembre 2003 par le Premier Ministre, au nom du Président de la République du Gabon, qui a notamment déclaré que le passage de l'actuel Fonds d'entretien routier du Gabon à un FER de 2<sup>ème</sup> génération était une impérieuse nécessité pour son pays.

Son allocution avait été précédée d'un mot introductif de M. Nigel INGS, responsable du SSATP, présenté par M. Stephen BRUSHETT, réaffirmant le rôle du SSATP dans la mise en place de réformes du secteur des transports, ainsi que par le discours de bienvenue prononcé par le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction. Celui-ci a adressé un message de bienvenue particulier aux bailleurs de fonds dont le soutien a permis la tenue de cette rencontre.

## **DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

Dans son exposé introductif, *Quelle stratégie d'entretien routier au Gabon?*, M. E. BOUNDONO-SIMANGOYE, Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction, a retracé l'histoire de l'entretien routier de la période coloniale à nos jours. Le Ministre a également rappelé la récente réorganisation du département ministériel, au sein duquel a été créée une direction générale de l'entretien routier et l'adoption d'une nouvelle stratégie confiant l'essentiel des travaux d'entretien routier à l'entreprise dans le cadre des marchés à forfait. Il a fait valoir les avantages de l'adoption d'un FER de 2<sup>ème</sup> génération et enfin, a fait part de son souci d'assurer la préservation du patrimoine routier national.

Les représentants des Fonds de 2<sup>ème</sup> génération du Ghana et du Cameroun ont ensuite exposé le cas de leur Fonds respectif.

## **DIALOGUE ENTRE LE GABON ET LES BAILLEURS DE FONDS**

Cette première matinée s'est conclue par un dialogue entre les autorités gabonaises et les bailleurs de fonds du secteur routier. Les bailleurs de fonds ont à l'unanimité manifesté leur disponibilité à appuyer le Gouvernement gabonais dans la mise en place d'un FER de 2<sup>ème</sup> génération. Ils ont, par ailleurs, émis le vœu que les ressources du FER servent exclusivement au financement de l'entretien routier. Il s'agit là, à leurs yeux, de pré-requis susceptibles de conditionner leur implication dans le financement des programmes routiers.

## **SÉMINAIRE TECHNIQUE**

Le séminaire technique, qui s'est déroulé les deuxième et troisième jours de la conférence, était présidé par M. Jérôme OBI ETA, ancien Ministre des Travaux publics du Cameroun et facilitateur général de la Conférence.

Les cinq thèmes suivants ont été présentés et débattus en trois séances plénières :

- 1) les circuits de collecte des ressources,
- 2) les méthodes de gestion et les outils comptables,
- 3) la supervision des programmes de travaux,
- 4) la répartition des ressources entre les gestionnaires de réseaux,
- 5) les indicateurs de suivi de performances.

Au début de la 2<sup>ème</sup> journée, ont été entendus deux exposés introductifs par MM. Stephen J. BRUSHETT et Louis FERNIQUE (Banque mondiale, SSATP), le premier sur les expériences comparées des Fonds de 2<sup>ème</sup> génération, le second sur les missions et l'organisation des Fonds d'entretien routier. Ces deux exposés n'ont pas donné lieu à débat.

Les cinq thèmes du séminaire ont été traités à la suite, introduits par les exposés de divers responsables de FER, et suivis de riches débats et d'échanges d'expérience. On donne ci-dessous une brève synthèse des conclusions de ces discussions, thème par thème.

### **1) Circuits de collecte des ressources**

- L'alimentation d'un FER ne doit pas relever des circuits classiques en raison des spécificités propres à l'entretien routier.
- L'État doit ainsi abandonner une part de ses ressources, à convertir en redevances d'usage pour couvrir les besoins de l'entretien routier.
- C'est pourquoi une réelle volonté politique est indispensable pour mettre en place un Fonds de 2<sup>ème</sup> génération.

### **2) Méthodes de gestion et outils comptables**

- La nature juridique du Fonds détermine le choix de l'outil comptable.
- Tous les Fonds n'ont pas la même approche quand au type d'informations comptables à obtenir.
- L'AFERA peut et doit être une plate-forme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- La simplicité doit être préférée à la complexité, pour ce qui est des outils de gestion.
- Les décideurs doivent disposer d'une information fiable et transparente, à fournir par les gestionnaires des FER.

### **3) Supervision des programmes de travaux**

- Les conflits de compétences qui ont pu être observés entre maîtres d'ouvrage et responsables de FER quant à la supervision des travaux ne devraient pas être possibles.
- Il est essentiel de mieux définir le rôle de chacune des parties.
- Le contrôle technique et financier doit être assuré par des ingénieurs de contrôle sur chantier appointés par le maître d'ouvrage.
- Le Fonds ne doit effectuer que des visites de chantier occasionnelles, et non systématiques, en vue de vérifier que les programmes de travaux sont effectivement et correctement exécutés.
- Des audits externes aussi bien techniques que financiers doivent également être prévus pour vérifier la qualité et la quantité des travaux exécutés.

#### 4) Répartition des ressources entre les gestionnaires de réseaux

- Le cadre juridique qui régit le FER varie d'un pays à un autre.
- Il appartient à chaque pays, en fonction de ses priorités, de définir sa méthode de répartition des ressources.
- La question connexe du bon dimensionnement du réseau ou des sous-réseaux éligibles aux financements du FER est primordiale.
- Pour que les FER jouent un rôle de premier plan dans le développement de leurs pays respectifs, il faudrait qu'ils disposent d'une base commune des textes réglementaires en vigueur.

#### 5) Indicateurs de suivi de performances

- Les indicateurs proposés par le SSATP couvrent tous les aspects des activités d'un FER et de son environnement, avec entre autres de nouveaux indicateurs de services du réseau routier.
- Les indicateurs doivent être conçus et présentés pour n'engendrer aucune confusion sur les responsabilités du FER. Celui-ci ne doit pas être mis en accusation en cas de mauvais résultats qui seraient dus à l'insuffisance des ressources autorisées ou à des ingérences particulières de l'appareil de l'Etat.
- Le SSATP a suggéré que 8 à 10 pays se portent volontaires pour mettre au point et tester un tel outil durant l'année 2004. La proposition a reçu un très bon accueil.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale constitutive de l'Association des Fonds d'entretien routier africains s'est tenue durant l'après-midi du troisième jour.

M. Assiba ASSOUMOU GUENOU, représentant du FER du Togo, a présidé l'Assemblée générale et M. Henry CHIPEWO représentant le FER zambien a tenu le rôle de rapporteur. Le facilitateur, M. Jérôme OBI ETA, a été désigné pour animer les débats.

Après force discussions, les Statuts de l'AFERA ont été adoptés et signés par les 18 membres fondateurs présents. L'Assemblée a ensuite procédé à l'élection du Bureau exécutif avec le résultat suivant :

Présidence	Gabon
1 <sup>ère</sup> Vice-Présidence	Zambie
2 <sup>ème</sup> Vice-Présidence	Côte d'Ivoire

En plus des Statuts de l'Association, une Charte a également été adoptée, par laquelle les membres expriment leur adhésion au principe de la « commercialisation » de la route et aux réformes génériques qui y sont liées.

### **VISITE DE TERRAIN**

Le matin du quatrième jour, une visite de terrain a permis de découvrir divers chantiers routiers des environs de la capitale. Les participants ont pu ainsi constater de visu les problèmes de l'entretien routier du Gabon.

### **CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

La restitution des conclusions de l'Assemblée générale et du séminaire technique a précédé la cérémonie de clôture présidée par le Vice Premier Ministre, qui a remercié les organisateurs d'avoir choisi le Gabon pour abriter un tel événement.

Celui-ci a réaffirmé l'intention du Gouvernement, au nom du Président de la République, de transformer le FER actuel en un Fonds de 2<sup>ème</sup> génération, dans le but de séparer définitivement des circuits budgétaires ordinaires, pour mieux le protéger, le financement de l'entretien routier, à assurer sur la base de redevances d'usage.

À n'en pas douter, selon lui, les participants ressortiront de cette Conférence, plus riches de connaissances et mieux armés professionnellement, pour le plus grand bien des routes africaines.

### **CONCLUSIONS**

Cette rencontre de Libreville s'avèrera très profitable. D'une part les autorités gabonaises qui ont su saisir cette opportunité pour engager un dialogue fructueux avec les bailleurs de fonds du secteur des transports. Mais aussi les responsables exécutifs des FER africains ont pu s'informer mutuellement, échanger leurs idées et leurs expériences et surtout, instituer une plate-forme d'échanges permanente, un instrument précieux qui devrait contribuer à l'amélioration de l'entretien routier en Afrique en général, et au Gabon en particulier.

Jérôme Obi Eta  
Facilitateur général de la conférence



## PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

---

LUNDI MATIN
9h30 <b>Mot introductif sur la Première Conférence Africaine des Fonds d'Entretien Routier</b> , présenté au nom de M. Nigel Ings, Responsable du SSATP par M. Steve Brushett
9h45 <b>Discours de Bienvenue, par le Ministre des Travaux publics, de l'équipement et de la construction</b> S.E. M. Egide Boundono-Simangoye
10h00 <b>Discours d'ouverture</b> , prononcé par le Premier Ministre, S.E. M. Jean François Ntoutoume-Emane
10h30 <b>Exposé introductif « Quelle stratégie d'entretien routier au Gabon ? »</b> S.E. M. E. Boundono-Simangoye, Ministre des travaux publics, de l'équipement et de la construction
10h45 A) <b>l'exemple du Fonds routier du Ghana</b> , M. Kingsford Amoah, Secrétaire du FR B) <b>l'exemple du Fonds routier du Cameroun</b> M. Claude Gwed-Bi-Menyem, Administrateur du FR
12h00 <b>Dialogue entre les autorités gabonaises et les bailleurs de fonds du secteur routier</b> Facilitation: Mr. Jerome Obi Eta, ancien Ministre des Travaux publics de la République du Cameroun A) L'évolution du FER gabonais B) L'adhésion du Gabon au SSATP
APRÈS MIDI
5h00 <b>Inauguration du siège du Fonds d'entretien routier du Gabon</b> , S.E. le Ministre des Travaux publics, de l'équipement et de la construction
MARDI MATIN
9h00 <b>Les Fonds de seconde génération (expériences comparées)</b>

<b>Introduction</b> , M. Stephen J. Brushett, IGR/SSATP, Banque mondiale
9h30
<b>Introduction</b> , “Missions et organisation des FER”, M. Louis Fernique, IGR/ SSATP, Banque mondiale
10h30
<b>Thème 1. “Circuits de collecte des recettes”</b> M. Mory Kante, Directeur de l’Autorité routière du Mali et M. Ahmed Djamallasine, Directeur général du FER du Tchad
<b>APRÈS MIDI</b>
2h30
<b>Thème 2. “Méthodes de gestion et instruments comptables”</b> , M. Jean-Valentin Leyama, Directeur du FER gabonais
4h30
<b>Thème 3. “Supervision des programmes de travaux”</b> , M. Kingsford Amoah (Secrétaire du Fonds routier ghanéen et M. Claude Gwed-Bi-Menyem, Directeur du Fonds routier camerounais
<b>MERCREDI MATIN</b>
8h30
<b>Thème 4. “Répartition des ressources entre gestionnaires de réseaux”</b> , M. Claude Gwed-Bi-Menyem, Directeur du Fonds routier camerounais
10h00
<b>Thème 5. “Indicateurs de suivi de performances”</b> , M. Louis Fernique, RMI/SSATP, Banque mondiale, M. Armand Der Stepanian, Pôle Routes, ISTD et M. Idossou Tchona, consultant
11h30
Table ronde de conclusion du séminaire technique
<b>APRÈS MIDI</b>
3h00
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assemblée générale constitutive de l’AFERA</li> <li>▪ Présentation du projet par ses initiateurs</li> <li>▪ Examen et amendement des statuts dans leur version préliminaire</li> <li>▪ Débat d’orientation</li> <li>▪ Manifestation de candidature au bureau de l’Association</li> <li>▪ Vote des statuts. Élection des responsables de l’Association</li> </ul>
<b>JEUDI MATIN</b>
8h30. Visites de terrain, L’expérience des marchés d’entretien à obligation de résultats au Gabon
<b>APRÈS MIDI</b>
4h00
Restitution des conclusions de l’Assemblée générale et des propositions émises par le Bureau à l’ensemble des membres, partenaires et observateurs
6h00
<b>Fermeture officielle</b>

## LISTE GÉNÉRALE DES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	COORDONNÉES
ABBA MANZO	Niger	CAFER Caisse autonome de financement de l'entretien routier	Directeur	BP. 13788 Niamey - Niger T: (227) 738751 F: (227) 738752 <a href="mailto:CAFER@intnet.ne">CAFER@intnet.ne</a>
AMOUSSOU GUENOU Assiba	Togo	Fonds d'entretien routier	Directeur Général	BP 8646, Lomé, Togo T: (228) 222 83 35 F: (228) 222 83 35 <a href="mailto:fertogo@laposte.tg">fertogo@laposte.tg</a>
AHMAT Abakar Adjid	Tchad	Direction générale des routes	Directeur	T:(235) 52 21 96 F:(235) 52 35 64 <a href="mailto:Ahmatsix@intnet.td">Ahmatsix@intnet.td</a>
BARRETT Fanny		Banque mondiale	SSATP Consultant	T: (1) 202 473 4820 F: (1) 202 473 8326 <a href="mailto:fbarrett@worldbank.org">fbarrett@worldbank.org</a>
BITOUANGA Marie-Claire	Centrafrique	Fonds routier	Funds and Programs Manager	BP. 962 Bangui (RCA) T: (236) 61 43 94 F: (236) 61 68 63
BRUSHETT Stephen		Banque mondiale SSATP	Spécialiste des transports	T: (1) 202 473 1453 <a href="mailto:sbrushett@worldbank.org">sbrushett@worldbank.org</a>
CHIPEWO Henri	Zambie	Conseil national des routes	Président du Conseil d'administration	P.O. 39K7 Lusaka, Zambia <a href="mailto:muhechi@copernet.zm">muhechi@copernet.zm</a>
COULIBALY BE Lancina	Côte d'Ivoire	Fonfs d'entretien routier	Chef du département Études et qualité	04 BP 3089 Abidjan 04 T: (225)22 42 92 83 (225)21 31 13 05 <a href="mailto:ferci@aviso.ci">ferci@aviso.ci</a>
COULIBALY Diarra A.	Mali	Autorité routière	Président du Conseil	03 BP 12 BK 003 T: (223) 220 32 61 F: (223) 220 49 56
DER STEPANIAN Armand		ISTED	Adjoint Pôle Route	T: (33) 1 40 81 78 05 <a href="mailto:armand.der-stepanian@icarre.net">armand.der-stepanian@icarre.net</a>
DIAW Mokhtar	Senegal	Conseil des routes	Secrétaire exécutif	T: (221) 864 48 34
DJAMALLADINE Ahmed	Tchad	Fonds d'entretien routier	Directeur général	T: (235) 51 68 48 F: (235) 51 68 51 <a href="mailto:fer@intnet.td">fer@intnet.td</a>

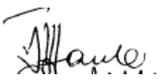
NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	COORDONNÉES
DJIBANGAR Mdjirebay	Tchad	Fonds d'entretien routier	Président du Comité de gestion	T :(235) 51 68 48 F :(235) 51 68 51 <a href="mailto:fer@intnet.td">fer@intnet.td</a>
FERNIQUE Louis		Banque mondiale SSATP	Spécialiste des transports	Rue du Général Mc Arthur 7 1180 Brussels-Uccle.Belgium T : (32) 2 345 59 79 <a href="mailto:Lfernique@worldbank.org">Lfernique@worldbank.org</a>
GWED BI MINYEM Joseph Claude	Cameroun	Fonds routier	Administrateur	B.P. 6221 Yaoundé T: (237) 222 47 52 F: (237) 222 47 89 <a href="mailto:ib_meynim@hotmail.com">ib_meynim@hotmail.com</a> <a href="mailto:dewg_ib@yahoo.com">dewg_ib@yahoo.com</a>
GOLIATI Daniel A.	Malawi	Autorité nationale des routes	Directeur financier	T: (265)17 50 348 <a href="mailto:dgoliati@nramw.com">dgoliati@nramw.com</a>
GULU Paul	Congo	nd	nd	nd
INGS Nigel		Banque mondiale SSATP	Responsable du SSATP	T: (1) 202 473 0767 F : (1) 202 473 8038 <a href="mailto:nings@worldbank.org">nings@worldbank.org</a>
ISSA OUSMANE	Niger	Direction générale des travaux publics	Directeur de l'entretien routier	T: (227) 72 21 57 <a href="mailto:ousmaneissa@yahoo.fr">ousmaneissa@yahoo.fr</a>
KANTE Mory	Mali	Autorité routière	Directeur général	03 BP 12 BK 003 T: (223)220 32 61 F: (223) 220 49 56 <a href="mailto:morykante@cefib.com">morykante@cefib.com</a>
KIHUMBA Eng. H. W.	Kenya	Conseil des routes	Directeur de la programmation et de la planification	P.O.Box 73718, Nairobi. Kenya T: (254) 20 27 22 865/6/8 <a href="mailto:hwkihumba@kroadsboard.go.ke">hwkihumba@kroadsboard.go.ke</a>
KINGSFORD Amoah	Ghana	Fonds routier	Directeur	P.O. BOX CI 2183 ACCARA GHANA T: (233) 21 701 1058 F: (233) 21 701 1343 <a href="mailto:roadfund@ghana.com">roadfund@ghana.com</a>
KOTCHOFA Sylvestre	Bénin	Fonds routier	Contrôleur de gestion	T: (229) 31 56 98 F:(229) 31 66 55 <a href="mailto:FR@intnet.bj">FR@intnet.bj</a>
LEYAMA Jean Valentin	Gabon	Fonds d'entretien routier	Administrateur	T: (241) 746626 F: (241) 746625 <a href="mailto:fergabon@inet.ga">fergabon@inet.ga</a>
LOKPE Nicolas	Bénin	Fonds d'entretien routier	Directeur	T: (229) 31 63 02 F: (229) 31 66 55 <a href="mailto:FR@intnet.bj">FR@intnet.bj</a>

NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	COORDONNÉES
MAKHADO John	Zimbabwe	Agence nationale des routes	Directeur général par intérim	Box CY 595 Causeway, Harare, T: (263) 4 726663 F:(263) 4 702665 <a href="mailto:jmakadho@africaonline.co.zw">jmakadho@africaonline.co.zw</a>
MANGA Julienne	Cameroun	Fonds routier	Chef Département technique	T:(237) 222 09 27 F:(237) 222 47 89 <a href="mailto:mepacka@yahoo.fr">mepacka@yahoo.fr</a>
MUHITIRA Arthemon	Burundi	Fonds routier national	Directeur général	Avenue Heha, Kabondo B. P. 456 Bujumbura T: (257) 247839 F: (257) 247839 <a href="mailto:muhitiraa@yahoo.fr">muhitiraa@yahoo.fr</a>
NDUNGURU John	Tanzanie	Conseil du Fonds routier	Membres du Conseil	T:(225)22 21 952
OBI ETA Jerome	Cameroun		Ancien Ministre des travaux publics	BP 25018, YAOUNDE T/F: (237) 221 7541 M : (237) 770 8465 <a href="mailto:jobieta@hotmail.com">jobieta@hotmail.com</a>
HAULE Joseph	Tanzanie	Fonds routier	Directeur général	P.O.Box 12497, Dar es Salaam T: (255) 22 2125916-7 F: (255) 22 2124339 <a href="mailto:roadfund@raha.com">roadfund@raha.com</a> <a href="mailto:jhaule@raha.com">jhaule@raha.com</a>
HOUSSEIN ISMAEL ASSOWE	Djibouti	Direction de l'Équipement	Sub Director of Road Maintenance	T:(253) 81 42 21 <a href="mailto:housseinismael@yahoo.fr">housseinismael@yahoo.fr</a>
PEKO Remametsoe	Lesotho	Fonds routier	Secrétaire exécutif	New Post Office Buildings Kingsway, Maseru P.O. Box 14644, Maseru 100" T: 266-321-696/7 F: 266-321-697/8 <a href="mailto:roadfund@lesoff.co.ls">roadfund@lesoff.co.ls</a>
PHEWA Tshitshi	Afrique du Sud	nd	Directeur adjoint	nd
TAMARZIT Meriem		Banque mondiale, SSATP	Stagiaire	T:(1) 202 458 1502 <a href="mailto:mtamarzigt@worldbank.org">mtamarzigt@worldbank.org</a>

NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	COORDONNÉES
TANOH Ramata	Côte d'Ivoire	Fonds d'entretien routier	Directeur général	04 BP 3089, Abidjan 04, Côte d'Ivoire T: (225) 21 25 58 98 F: (225) 21 25 51 48 <a href="mailto:r_tanoh@hotmail.com">r_tanoh@hotmail.com</a>
TCHONA Idossou		Le BICI	Consultant	T: (226) 34 30 43 T/F: (226) 34 05 50 <a href="mailto:Idossou@fasonet.bf">Idossou@fasonet.bf</a>
TCHAMDJA B. MALAKI	Togo	Direction générale des TP	Directeur des routes	T : (228) 223 14 66 F : (228) 221 76 25 <a href="mailto:dppr@togo-imet.com">dppr@togo-imet.com</a>
TCHEDE ISSA B.K	Togo	Direction générale des TP	Directeur de la planification des infrastructures routières	T : (228) 223 14 88 F : ( 228)223 13 15
MIAHDI Abdiliahi	Djibouti	nd	Sub-Director of Public Works	nd
WANGUHU HUDSON	Kenya	nd		nd

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION  
LISTE DE PARTICIPATION OFFICIELLE**

NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	SIGNATURE
ABBA MANZO	NIGER	CAFER Caisse nationale de fi- nancement de l'entretien routier	Directeur	
AMASSOU-GUENOU Assiba	TOGO	FER Fonds d'entretien routier	Directeur général	
BITOUANGA Marie Claire	CAR	Fonds routier	Administrateur	
CHIPEWO Henri	ZAMBIE	Fonds d'entretien routier	Président du Conseil	
DIAW Mokhtar	SÉNÉGAL	Conseil des routes du Sénégal	Secrétaire exécutif	Observateur 
DJAMALLADINE Ahmed	TCHAD	FER Fonds d'entretien routier	Directeur exécutif	
GWE -BI- MINYEM Joseph Claude	CAMEROUN	Fonds routier	Administrateur	
GOLIATI Daniel	MALAWI	Autorité nationale des routes	Directeur financier	
KANTE Mory	MALI	Autorité routière	Directeur général	
KIHUMBA Eng. H.W.	KENYA	Conseil des routes	Directeur de la pro- grammation et de la planification	
KINGSFORD Amoah	GHANA	Fonds routier	Directeur	

NOM	PAYS	ORGANISME	FONCTION	SIGNATURE
KOTCHOFA Sylvestre	BÉNIN	Fonds routier	Contrôleur de gestion	
LEYAMA Jean Valentin	GABON	FER Fonds d'entretien routier	Administrateur	
MAKADHO John	ZIMBABWE	ZINARA Agence nationale des routes	Directeur général par intérim	
MUHITIRA Arthémon	BURUNDI	FRN Fonds routier national	Directeur général	
HAULE Joseph	TANZANIE	Fonds routier	Directeur général	
REMAMETSOE Peko	LESOTHO	Fonds routier	Secrétaire exécutif	
TANOH Ramata	CÔTE D'IVOIRE	FER Fonds d'entretien rouier	Directeur général	

## PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

---

### 1. **Élection du Président de l'Assemblée Générale**

Les délégués ont élu M. Assiba ASSOUMOU-GUENOU, Directeur Général du FER du Togo comme Président de la séance.

Monsieur Jérôme OBI ETA, ancien Ministre des Travaux Publics du Cameroun a été élu comme facilitateur de l'Assemblée générale.

Monsieur Henry CHIPEWO, de Zambie, a été désigné comme rapporteur de la séance.

### 2. **Observations préliminaires**

Le Président a ouvert la séance à 15h30 en remerciant les délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoigné en le désignant Président. Il a notamment remercié M. Obi Eta d'avoir accepté d'être le facilitateur, tout en lui demandant d'user de sa grande expérience pour diriger les débats.

### 3. **Adoption de l'ordre du jour**

Les délégués ont adopté l'ordre du jour proposé.

### 4. **Appel (nominal)**

Il a été procédé à un appel nominal. Seize pays ont été représentés comme membres tandis qu'un seul a été représenté en qualité d'observateur comme indiqué sur la liste officielle des participants à l'Assemblée générale.

### 5. **Discipline des débats**

Les délégués ont convenu que tous les téléphones portables devaient être éteints pendant la réunion et que les orateurs ne devaient pas disposer de plus de trois minutes, pour permettre l'examen de tous points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion.

## **6. Projet de plan stratégique**

Les délégués ont décidé de renvoyer l'examen et l'adoption du plan stratégique. À cet effet ils ont donné mandat au Bureau Exécutif d'examiner ladite proposition et de présenter un avant projet final lors de la deuxième Assemblée générale pour son examen et son adoption.

## **7. Examen et adoption des Statuts**

Après un long débat, les délégués ont adopté les Statuts portant création de l'AFERA, sous réserve des amendements convenus lors de la réunion. Les délégués ont donné mandat au facilitateur et au délégué zambien d'en établir la version définitive dans les deux langues officielles de l'AFERA.

Le Secrétariat Exécutif s'est vu confier la responsabilité de s'assurer que les articles soient régis par le droit international.

## **8. Élection du Bureau Exécutif**

En reconnaissance du travail remarquable réalisé par le FER du Gabon et par le Gouvernement gabonais en organisant et en abritant la première Assemblée générale, les délégués ont élu le Gabon comme premier Président de l'Association. Ils ont également élu la Zambie comme premier vice-Président conformément aux Statuts, ce pays se trouvant en Afrique australe et étant anglophone.

Ils ont en outre élu la Côte d'Ivoire comme deuxième vice-Président toujours conformément aux Statuts, ce pays étant représenté par une déléguée.

Le Cameroun s'est vu attribuer le poste de Commissaire aux Comptes de l'Association.

## **9. Cotation des membres**

Les délégués ont fixé le montant de la cotation annuelle à 2000 USD, exigible au cours du premier trimestre de chaque exercice à compter de 2004, la devise de paiement étant le dollar US, et que l'exercice irait du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## **10. Déclaration de l'Assemblée générale**

Les délégués ont donné mandat au Tchad, au Cameroun et au Mali de rédiger une déclaration finale ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale à diffuser à l'issue de la Conférence. Les délégués ont aussi chargé le Secrétariat Exécutif de rédiger une motion de remerciement adressée au Gouvernement gabonais pour avoir abrité cette rencontre.

#### **11. Date et lieu de la prochaine réunion**

Les délégués ont décidé que la prochaine réunion se tiendrait en avril/mai 2004 à Lomé au Togo. Cette réunion devrait coïncider avec celle de l'AGEPAR qui devrait se tenir au cours de la même période et dans la même ville.

#### **12. Discours du nouveau Président**

Dans son discours inaugural, le Président de l'AFERA, M. LEYAMA a remercié les délégués pour la confiance qu'ils ont placée en lui, en le choisissant comme premier Président de l'Association. Il a promis de ne ménager aucun effort pour que l'Association soit constituée et reconnue par le plus grand nombre possible d'Institutions et de gouvernements, de sorte que les FER membres puissent tirer le plus grand profit de leur adhésion.

#### **13. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a déclaré la réunion close à 21h20.

Fait à Libreville, le 18 décembre 2003.



## CHARTRE DE L'ASSOCIATION

---

1. L'Association des fonds d'entretien routier africains, AFERA, est une association professionnelle qui regroupe des Fonds d'entretien routiers (FER) ou organismes assimilés, dont chacun est représenté par son responsable exécutif. En conséquence, la décision de demander l'adhésion à l'AFERA relève de la responsabilité de chacun des FER (ou assimilé) qui souhaitent en devenir membre. Elle ne saurait donc, en soi, engager ni leurs États, ni leurs partenaires ni leurs organes de tutelle au plan national.
2. Cependant, toute demande d'adhésion suppose que la situation locale du financement de l'entretien routier dans le pays concerné s'inscrit effectivement dans la démarche de progrès institutionnel qui doit animer toute l'action de l'association, à savoir la « commercialisation » de la route, telle qu'elle est énoncée plus loin.
3. Ainsi l'AFERA regroupe à la fois :
  - a) des FER dits « de deuxième génération »
  - b) des organismes financiers jouant un rôle analogue mais sans forcément en réunir intégralement les caractéristiques fondamentales. Ceci à la condition qu'un processus de réforme allant dans le sens de la « commercialisation » de la route soit effectivement engagé ou en passe de l'être dans leurs pays respectifs. Cette intention politique doit au moins avoir été affirmée expressément par les autorités publiques de ces pays, d'une façon ou d'une autre.
4. Le respect des conditions énoncées ci-dessus repose sur la bonne foi des représentants des organismes qui demandent leur adhésion.
5. Les principes fondamentaux animant la démarche de l'association, en ce qui concerne le financement des routes et de l'entretien routier, sont les suivants :
  - 5.1. L'objectif ultime, en matière de transports, est d'assurer à tous mobilité et accès aux services de base, à un coût non prohibitif. Le transport routier doit être reconnu comme un service essentiel, support indispensable au développement économique et à la réduction de la pauvreté.
  - 5.2. A cet effet, il est nécessaire d'instaurer et de garantir dans la durée, au plan national :
    - un cadre politique favorable
    - une stratégie de financement adaptée
    - une organisation institutionnelle appropriée

- un dispositif crédible de suivi-évaluation
- 5.3. Les politiques routières doivent être conçues dans une perspective intégrée, en prenant en compte la totalité des réseaux (les réseaux des collectivités locales, qu'ils soient ruraux ou urbains, autant que le réseau structurant) en vue d'assurer leur préservation.
  - 5.4. Les programmes routiers, aux stades de l'élaboration comme de la mise en œuvre, ne peuvent déroger aux impératifs de rentabilité économique et de rapport coût-avantage pour l'utilisateur final.
  - 5.5. Ces programmes doivent donner la priorité absolue à l'entretien des infrastructures existantes dans la mesure où leur état le justifie.
  - 5.6. Les dispositifs institutionnels à mettre en place doivent privilégier l'efficacité, en garantissant une gestion de type commercial, tout en organisant la prise de décision aux niveaux appropriés (les processus de décision, à tout niveau, doivent impliquer l'ensemble des partenaires et les institutions compétentes doivent disposer des ressources financières nécessaires).
  - 5.7. L'adoption et la mise en œuvre des politiques et des programmes doivent s'opérer en toute transparence, en veillant systématiquement à la publication de l'information, particulièrement s'agissant des déclarations de nature politique, des documents de référence, des programmes et des audits financiers des organismes concernés.
  - 5.8. Les stratégies de financement doivent se fonder sur les bases suivantes :
    - (a) l'entretien courant et périodique du réseau routier, routes rurales incluses, doit être financé par des redevances d'usage, directes ou indirectes, à acquitter par les usagers de la route,
    - (b) la réhabilitation des routes (quand elle est économiquement justifiée), leur renforcement ou leur amélioration, ainsi que les travaux neufs, sont à financer sur des ressources budgétaires ou sur les ressources externes susceptibles d'être mobilisées,
    - (c) les autorités décentralisées et les communautés locales doivent contribuer financièrement à l'entretien et à la réhabilitation des réseaux qu'elles ont en charge.
6. L'appui mutuel au plan professionnel, au sein de l'association, doit profiter de façon privilégiée aux organismes membres engagés dans de telles réformes, qu'il s'agisse de la création d'un FER dit « de deuxième génération » ou de la restructuration d'un FER dit « de deuxième génération » déjà existant dans le sens des principes énoncés ci-dessus.

Fait à Libreville, le 18 décembre 2003.

## STATUTS DE L'ASSOCIATION

---

Les signataires des présents statuts :

- *CONSIDERANT* l'importance de la route dans le développement socio-économique des pays, notamment dans la lutte contre la pauvreté ;
- *ASSURES* de la volonté politique de nos Etats respectifs à faire du développement et de l'entretien du réseau routier un outil réel de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- *CONSCIENTS* du rôle des Fonds d'entretien routier dans la mobilisation de ressources suffisantes et pérennes destinées à l'entretien routier ;
- *CONVAINCUS* que la coopération entre les Fonds d'entretien routier contribue à créer la synergie nécessaire pour assurer les meilleures conditions de mobilisation desdites ressources ;
- *CONSCIENTS* qu'un réseau routier bien entretenu contribue aux échanges intérieurs et assure l'accès des populations aux infrastructures de base (centre de santé, écoles) ;
- *CONVAINCUS* que la route, bien public, offre un service appréciable à l'utilisateur ;
- *SE CONFORMANT* aux recommandations de la première réunion de concertation des Fonds d'entretien routier tenue à Yaoundé au Cameroun les 27 et 28 mars 2003, relative à la création d'une Association des Fonds d'Entretien Routier ou organismes assimilés des pays africains.

CONVIENNENT de ce qui suit.

## **ARTICLE I - Création de l'Association**

---

1. Il est créé une Association des Fonds d'Entretien Routier Africains, en abrégé, AFERA ci-après dénommée l'Association.
2. L'Association ne poursuit aucun but lucratif.
3. L'Association est régie par les présents Statuts
4. Aux fins des présents Statuts, le terme "Fonds d'entretien routier", en abrégé, FER, désigne toute institution en charge du financement de l'entretien du réseau routier, établie en Afrique, et qui adhère aux présents Statuts.
5. Pour la clarté d'interprétation, le terme "en règle" désigne un Fonds qui est à jour de ses cotisations pour l'exercice en cours.

## **ARTICLE II - Membres**

---

Est membre de l'Association, tout Fonds d'entretien routier constitué, exerçant effectivement ses activités et qui adhère aux présents Statuts.

## **ARTICLE III - Objectifs**

---

Les objectifs de l'Association sont les suivant :

1. développer un réseau d'échanges d'expériences et d'informations sur les pratiques de financement de l'entretien routier en Afrique et sur le fonctionnement des Fonds eux-mêmes ;
2. Favoriser la promotion et le renforcement des liens entre les Fonds d'entretien routier d'Afrique ;
3. Œuvrer pour le renforcement des capacités des structures existantes
4. Apporter un appui aux structures naissantes ;
5. Promouvoir la bonne administration des Fonds d'entretien routier ;

6. Promouvoir un bon partenariat public - privé en vue d'assurer les meilleures conditions de mobilisation des ressources destinées à l'entretien routier ;
7. Renforcer la coopération avec les partenaires au développement ;
8. Assurer à moyen terme la pérennité et le développement harmonieux des FER.

#### **ARTICLE IV - de l'organisation**

---

L'Association est composée de deux organes, à savoir :

- I. L'Assemblée Générale
- II. Le Bureau exécutif

Par ailleurs, l'Association est dotée d'un ou plusieurs Commissaires aux comptes et dispose d'un Secrétariat exécutif.

#### **I. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Association. Elle est composée de tous les Fonds d'entretien routier membres tel que défini à l'Article II des présents statuts, en raison d'un siège par membre.

##### **1. L'Assemblée Générale :**

- a) entend lecture et étudie le rapport du Président du Bureau Exécutif sur l'activité de l'Association ;
- b) nomme en son sein et révoque les commissaires aux comptes ;
- c) discute et examine toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Association ;
- d) fixe les taux de cotisations des membres sur proposition du Bureau Exécutif, ces contributions sont établies en US Dollars et payables à la Caisse de l'Association dans un compte ouvert à cet effet dans une banque commerciale.

- e) reçoit et adopte les rapports des Commissaires aux comptes sur la situation financière de l'Association ;
  - f) peut à tout moment instituer les commissions qu'elle juge nécessaires pour entreprendre des travaux ou des études en rapport avec les objectifs de l'Association.
  - g) examine et approuve, sur proposition du Bureau Exécutif, les demandes d'adhésion des nouveaux membres.
2. L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une fois l'an, et, dans toute mesure du possible, en coordination avec les réunions annuelles de l'Association des Gestionnaires et Partenaires de la Route (AGEPAR). Cependant, en cas de nécessité absolue, l'Assemblée Générale peut être convoquée par le Président du Bureau Exécutif, soit sur sa propre initiative après consultation des membres, soit à la demande d'au moins un tiers de ses membres.
  3. Le quorum pour toute réunion de l'Assemblée Générale est le tiers des membres à jour de leurs cotisations.
  4. Le Président du Bureau Exécutif préside les réunions de l'Assemblée Générale.
  5. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents.
  6. Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des rapports inscrits sur un registre spécial.

## **II. LE BUREAU EXECUTIF**

1. Le Bureau Exécutif, organe administratif de l'Association, est dirigé par un Président et deux vice-Présidents. La répartition des différents postes tient compte des différences géographiques et linguistiques.
2. Le Secrétariat Exécutif est assuré par le Fonds d'entretien routier ou le membre qui abrite la Présidence.
3. Le mandat du Bureau Exécutif est de 2 ans avec une alternance entre les pays d'expression francophone et anglophone.

4. Le Président du Bureau exécutif est chargé de l'organisation des réunions et de la préparation des sujets portés à l'ordre du jour. Il établit les rapports de ces réunions.
5. Le Bureau Exécutif peut également procéder à des consultations extérieures pour toute affaire dans l'intérêt de l'Association ;
6. Le Président du Bureau Exécutif est responsable de la tenue de la comptabilité des recettes et des dépenses de l'Association qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.
7. Les vices Présidents assurent les tâches dévolues aux Présidents à son absence et par ordre de préséance

#### **ARTICLE V - du financement de l'Association**

---

Les ressources de l'Association proviennent des cotisations, des dons et legs.

1. Les fonds de l'Association sont gérés par le Président du Bureau Exécutif. Les cotisations annuelles et autres ressources sont versées au compte de l'Association
2. L'Association assume sur son budget les dépenses afférentes à l'organisation des séminaires périodiques, aux publications de l'Association, au fonctionnement du Bureau Exécutif et à toutes autres activités que l'Assemblée Générale déciderait d'entreprendre, à l'exclusion des frais de voyage et des indemnités de subsistance des membres de l'Association lors des réunions statutaires.
3. Le fonctionnement du Secrétariat Exécutif est assuré pendant 2 ans par le FER qui l'abrite.
4. Toutefois, les frais de déplacement et d'hébergement du Président ou du Vice-Président le remplaçant en cas d'absence sont pris en charge par l'Association.
5. Les ressources de l'Association assurent le financement du budget approuvé.
6. Le Président du Bureau Exécutif veille à ce que les adhérents s'acquittent de leurs contributions dans les délais requis.

7. La vérification des comptes de l'Association sera effectuée par le ou les Commissaires aux comptes qui présentent leur rapport au Bureau Exécutif pour être approuvé par l'Assemblée Générale.

---

#### **ARTICLE VI - des Obligations des membres**

---

1. Les membres de l'Association sont tenus de s'acquitter de leurs cotisations dans les délais prescrits. Tout défaut de paiement entraîne des sanctions à l'encontre du membre défaillant, sanctions qui seront déterminées par l'Assemblée Générale.
2. Ils sont également tenus de fournir du Bureau Exécutif toutes les informations requises en vue de la réalisation des objectifs visés à l'article III des statuts.
3. Tout membre décidant de se retirer de l'Association doit en informer le Président du Bureau Exécutif en poste par lettre recommandée.
4. Le retrait prend effet un mois après la réception de la lettre recommandée par le Président du Bureau Exécutif.
5. Toutefois, le membre démissionnaire demeure redevable envers l'Association de ses contributions encore exigibles à la date de son départ définitif.

---

#### **ARTICLE VII - Entrée en vigueur**

---

Les présents statuts entrent en vigueur après adoption par l'Assemblée Constitutive des Membres Fondateurs signataires. L'original des statuts est déposé auprès du Président du Bureau Exécutif de l'Association.

Les présents statuts ainsi que le règlement intérieur de l'Association peuvent être amendés par l'Assemblée Générale de l'Association.

-----